

PROVINCE DE QUÉBEC36^e LÉGISLATURE2^e SESSION

QUÉBEC, LE 25 JUILLET 2002

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 25 juillet 2002

Aujourd'hui, à vingt et une heures quatre minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 114 Loi visant la prestation continue de services médicaux d'urgence

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.